

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**AUTORISATION RECRUTEMENT SAISONNIERS ÉTÉ 2024**

Séance du 3 juin 2024  
Dûment convoqué le 28 mai 2024

En l'an 2024, le lundi 3 juin 2024 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (25)** : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, P. L. LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCS, S. VAILLS.

**Absents (6)** : J.-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, D. MARIN, C. NOLIN, F. OMAHSAN, M. RIFF.

**Pouvoirs (5)** : P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à J. GARRABE-POUGET), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), S. PONSÀ (à A. LUNEAU), G. VICENS (à A. TAHOCS).

Secrétaire de séance : Stéphanie PRUDENTOS

Acte n° : CCPC-2024155-28

**Rapport**

**VU** le Code de la fonction publique ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 3 ;

**VU** la délibération du 8 décembre 2014 autorisant le Président à procéder à des recrutements permettant de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou de pouvoir à un remplacement ponctuel ;

**CONSIDERANT** que pour les besoins des services, en vue de la saison estivale, il est nécessaire de recourir à des emplois occasionnels dits « saisonniers » ;

**CONSIDERANT** les prévisions de la période estivale notamment pour la bonne gestion du refuge des Camporells, du pôle EJ2S – crèches, pôle EIB – service infrastructure, de la ZAT de Matemale, du service activité de pleine nature et du service médiathèques :

Pôle Enfance, Jeunesse, Santé, Social – 3 embauches :

- 3 agents d'animation, correspondants au grade d'adjoint d'animation territorial, à compter du 8 juillet 2024 pour une durée de 2 mois, à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints d'animation territorial, échelon 1 ;

Pôle Développement / Tourisme – 10 embauches pour la ZAT de Matemale, 5 embauches pour le refuge des Camporells, 1 embauche au service des médiathèques, 4 embauches pour le service activité de pleine nature :

- 8 agents d'accueil polyvalents, correspondants au grade d'adjoint technique, à compter du 5 juillet 2024 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20240603-CCPC-2024155-28-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

- 1 agent d'accueil polyvalent, correspondants au grade d'adjoint technique, à compter du 14 juin 2024 pour une durée de 3 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 maître-nageur BNSSA (agent de surveillance de la zone de baignade du lac de Matemale) correspondant au grade d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, à compter du 5 juillet 2024 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux d'opérateurs territoriaux des act. physiques et sportives, échelon 5.
- 4 agents techniques polyvalents correspondant au grade des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une durée de 6 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 3.
- 1 agent de médiathèque correspondant au grade des adjoints administratifs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 3 aides gardien de refuge correspondant au grade des adjoints techniques, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 aide gardien de refuge correspondant au grade des adjoints techniques, à compter du 25 mai 2024 pour une durée de 4 mois et demi, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 aide gardien de refuge correspondant au grade des adjoints techniques, à compter du 01 juillet 2024 pour une durée de 2 mois et demi, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.

Pôle EIB – 5 embauches :

- 1 agent technique polyvalent correspondant aux grades des adjoints techniques territoriaux, à compter du 6 juin 2024 pour une durée de 5 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 agent technique polyvalent correspondant aux grades des adjoints techniques territoriaux, à compter du 15 juin 2024 pour une durée de 3 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 2 agents techniques polyvalent correspondant aux grades des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une durée de 6 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.
- 1 agent technique polyvalent service déchèterie correspondant aux grades des adjoints techniques territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée de 2 mois, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, rémunéré par référence à la grille indiciaire afférentes aux adjoints techniques territoriaux, échelon 1.

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire :

D'autoriser le recrutement de 28 embauches saisonnières pour la saison estivale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

D'autoriser le recrutement de 28 embauches saisonnières pour la saison estivale.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Président des emplois  
066-246800464-20240608-CCPC-2024155-28-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2024

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20240603-CCPC-2024155-28-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

